

A la Une

Journée nationale des vice-présidents de CLAS le 10 juin 2016

Le 10 juin 2016 s'est déroulée la 3^e Journée nationale des vice-présidents des commissions locales d'action sociale (CLAS). Organisée par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH, cette réunion visait à permettre aux vice-présidents élus dans le cadre de la mandature 2015-2019, d'échanger sur le rôle et les missions des CLAS et de partager leurs expériences. Les membres de la Commission nationale d'action sociale (CNAS) étaient également invités.

Afin de permettre une réflexion collective sur un sujet donné, cette journée a été organisée en trois ateliers thématiques au sein desquels les débats étaient pilotés par des animateurs et co-animateurs, représentants du personnel et membres des deux sous-directions de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP/DRH et SDASAP/DRCPN).

Isabelle Mérignand, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH, a ouvert la journée en réaffirmant le rôle majeur de l'échelon départemental dans l'organisation et l'animation de l'action sociale ministérielle. Cette ouverture a été suivie d'une présentation de l'actualité de l'action sociale pour chacune des sous-directions par Isabelle Mérignand et Anne Houix, chef du bureau des politiques sociales (BAS/SDASAP/DRCPN).



Le vice-président de la CNAS, Frédéric Galéa, est intervenu en rappelant que l'ensemble des acteurs de l'action sociale représentent une réelle force de proposition et d'innovation avec pour objectif de rechercher en permanence l'optimisation au bénéfice de l'ensemble des agents. Puis il a présenté les représentants du personnel, co-animateurs avec l'administration, des groupes de travail de la CNAS, ainsi que les axes de réflexion et de prospection développés par ces groupes.

Suite à ces présentations, les vice-présidents se sont répartis au sein des trois ateliers thématiques :

- **Principes et modalités d'utilisation des budgets déconcentrés d'initiatives locales (BDIL)**, particulièrement dédié aux vice-présidents nouvellement élus pour cette mandature, animé par Isabelle Mérignand et co-animé par Marie-Line Mistretta, membre de la CNAS.
- **Actions des commissions locales d'action sociale et actions innovantes**, animé par Romuald Deliencourt (animateur du GT CNAS Fonctionnement de l'action sociale) et co-animé par Jean-Marie Wilhelm, adjoint à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH et par Francis Membrard, chef du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS/SDASAP/DRH).
- **Politique de l'enfance, du logement et de la restauration**, co-animé par Jean-Pierre Colin (animateur du GT CNAS Restauration), Rose Guichard (animatrice du GT CNAS Politique de l'enfance) et Olivier Plenet (membre de la CNAS), Anne Houix et Benoît Vesin, adjoint au chef du BPPS/SDASAP/DRH.

Après un déjeuner réunissant l'ensemble des participants, la seconde partie de cette journée a été consacrée à la restitution des ateliers puis aux échanges suscités par ces restitutions. Cette journée au cours de laquelle chacun a pu s'exprimer, échanger son expérience et son savoir-faire, permettant des échanges nourris et constructifs, a été particulièrement appréciée par l'ensemble des participants. Très impliqués, les vice-présidents se sont montrés particulièrement demandeurs d'informations concernant notamment leurs missions, l'utilisation des BDIL et le rôle des CLAS. Les membres de l'administration, les animateurs, se sont employés à répondre à l'ensemble des questionnements et des attentes permettant ainsi de poursuivre de façon commune une journée de réflexion constructive.



Réunions du 2nd trimestre 2016 des CHSCT ministériel, d'administration centrale et spécial des préfetures, les 13, 16 et 28 juin 2016

Au cours de ces instances, ont été présentés les rapports d'activité 2015 des réseaux des professionnels de soutien : médecine de prévention, inspection santé et sécurité au travail (ISST) et service social.

En 2015, 59 995 visites médicales et contacts avec les 211 médecins de prévention et 27 infirmiers du ministère de l'Intérieur ont été recensés. Le réseau s'est également investi dans l'activité dite de tiers temps (463 visites de locaux, campagnes d'information et de sensibilisation, participation aux réunions). La médecine de prévention a également été particulièrement sollicitée suite aux évènements tragiques de l'année 2015 (attentats de janvier et du 13 novembre, crash de la Germanwings...). Les 19 membres du réseau des ISST ont

conduit 234 inspections ; ils ont porté une attention particulière à l'animation du réseau des assistants et conseillers de prévention et à la poursuite du déploiement de l'outil DUERMI2 d'évaluation des risques professionnels.

En 2015, les assistants de service social ont rencontré 22 730 agents ; les difficultés évoquées sont d'ordre personnel (surendettement, santé, relations familiales...) mais aussi professionnel (conditions de travail, réorganisations...). Le service social a également développé le partenariat avec les services gestionnaires, la hiérarchie et les autres acteurs de soutien.

La qualité de ces rapports d'activité et l'engagement des trois réseaux de professionnels de soutien ont été salués par les participants.



Au cours de ces réunions, ont également été évoquées la prévention des risques psychosociaux, la traçabilité de l'exposition aux risques professionnels et les différentes autorisations d'absence dont bénéficient les représentants du personnel, membres de CHSCT.

>>> Pour en savoir plus
Retrouvez l'ensemble des textes, procès-verbaux et documents utiles sur le site Intranet de l'action sociale/Rubrique CHSCT :
> actionsociale.mi

Commission nationale d'action sociale le 23 juin 2016

Présidée par le préfet, secrétaire général, Denis Robin, la Commission nationale d'action sociale (CNAS) s'est réunie le 23 juin dernier.

La CNAS est une instance nationale de concertation, de propositions et de débats sur toutes les questions d'action sociale et de l'accompagnement du personnel où siègent toutes les organisations syndicales du ministère. Elle comprend 21 représentants titulaires des personnels, sans distinction de filière, et pour l'administration 5 membres de droit et 1 personnalité qualifiée (DGGN).

Cette journée organisée en ateliers a permis à tous les participants d'exprimer leurs attentes et échanger leurs expériences. Cette séance a été l'occasion de présenter le résultat des travaux des cinq groupes de travail thématiques constitués suite à l'assemblée plénière de la CNAS du 30 juin 2015 concernant :

- Le « Fonctionnement de l'action sociale »,
- La « Restauration »,
- La « Communication »,
- La « Politique de l'enfance »,
- Le « Logement ».

Dans le domaine du fonctionnement de l'action sociale, le co-animateur a rendu compte de l'organisation de la journée des 104 vice-présidents de CLAS le 10 juin dernier élus pour la mandature 2015-2019.

Le GT restauration a travaillé sur la distribution automatique de repas chauds et l'aide alimentaire d'urgence.

Le GT communication a réfléchi sur les vecteurs de communication de l'action sociale et les pistes d'amélioration et de renforcement de la communication.

Les membres du groupe de travail politique de l'enfance poursuivent leur réflexion sur la constitution d'un réseau d'assistantes maternelles en horaires atypiques, sur l'extension géographique du CESU couples 6-12 ans ainsi que sur la réévaluation du montant de l'aide, sur l'extension du CESU monoparental 0-12 ans aux départements d'outre-mer et enfin sur la création d'une aide aux études supérieures. Le GT logement a présenté une étude sur le dispositif du prêt social location-accession à la propriété qui permet aux ménages modestes d'acquérir un logement neuf après une phase locative et sur l'évolution du prêt à taux zéro du ministère de l'Intérieur.

Puis le secrétaire général a présenté les modalités renouvelées du partenariat social suite aux conclusions du rapport de l'IGA d'avril 2015.



>>> Pour en savoir plus
Site Intranet de l'action sociale :
Rubrique Acteurs/CNAS : > actionsociale.mi

Première édition du Forum du logement

La sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRCPN a organisé les 17, 23 et 28 juin derniers les premières éditions du Forum logement sur les sites de Lumière, Garance et Beauvau.

Ces manifestations inédites visaient à faire connaître au plus grand nombre d'agents les leviers d'action du ministère pour améliorer leurs conditions de logement. Les principaux partenaires du ministère en matière de logement ont accueilli les agents du ministère dans des stands d'information dédiés.

Ainsi étaient représentés l'ADIL 75, l'Ordre des notaires, la fondation Jean Moulin, le Crédit social des fonctionnaires (CSF), Nexity et la section logement de la SDASAP. La présence de ces acteurs variés a permis de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les personnes en recherche de logement quel que soit leur profil : locataires, propriétaires ou souhaitant accéder à la propriété.

Avec près d'une centaine d'agents s'étant déplacés par site, ces rencontres semblent déjà avoir trouvé leur public et pourraient, compte-tenu des retours positifs, être reconduites en 2017.



>>> Pour en savoir plus

A télécharger pour présenter votre projet :
Site Intranet de la DRCPN : <http://drcpn.mi/>

L'Intérieur à l'heure du développement durable

A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, du 30 mai au 3 juin 2016, des animations ont été proposées sur les sites de Beauvau, Lumière et Garance.

L'objectif était de montrer l'importance de l'engagement individuel pour faire évoluer les comportements en matière de protection de l'environnement, de réduction des gaz à effet de serre et de limitation du changement climatique. Pari tenu !

Vos objets ont trouvé une nouvelle vie

Nouveau succès pour la 2^e édition de la Troc Party, qui s'est tenue sur les sites de Beauvau et de Lumière. Vous êtes venus en nombre déposer vos livres, CD, DVD, jouets et autres objets de décoration, pour les échanger contre les objets de votre choix. La démarche valorise les notions de partage et d'usage, au profit de la réutilisation des objets et de la prolongation de leur durée de vie. Au-delà du troc, cette action crée du lien entre les personnes autour de l'échange et de la rencontre de besoins communs.

La Troc Party a également permis d'enrichir des « boîtes à lire » disposées dans des espaces de repos du ministère : une bibliothèque de CDs, DVDs et de surtout de livres que tout à chacun pourra emprunter, ramener ou compléter...

Jouer pour le développement durable

Sur le site de Lumière, un jeu de cartes sur les bilans carbone permettait à chacun de calculer son bilan quotidien d'émissions de gaz à effet de serre afin de prendre conscience de son propre

impact sur l'environnement, trouver les clés pour lutter à son niveau contre le réchauffement climatique. 200 participants ont joué le jeu.

Acheter éco-responsable

Une journée a été consacrée sur le site de Lumière au témoignage d'acteurs des achats responsables et à la découverte de pratiques qui contribuent au développement durable : matériaux écologiques, recyclage, aide à l'insertion... avec un focus sur les bonnes pratiques du ministère : les achats responsables à travers des exemples de marchés passés par le BCPPA et le SAELSI.

Un déjeuner débat autour de l'éco-responsabilité

Sur le site de Garance, les personnels ont été invités à échanger sur leurs pratiques quotidiennes, ainsi que sur les bons comportements à adopter pour préserver l'environnement. Des ateliers participatifs ont permis aux participants de repartir avec des objets qu'ils avaient confectionnés dans des sacs plastiques et des bâches événementielles usagés.

Merci à tous pour votre engagement et à très bientôt pour de nouvelles aventures durables !

Et des animations en région !

La DDSP64 a notamment proposé une journée d'actions autour de la signature d'une convention avec les Bouchons d'amour, des témoignages d'acteurs locaux comme la fondation Surfrider et des animations participatives, en présence de la mission développement durable.



Une charte d'engagement volontaire pour le développement durable !

Il est encore temps de signer la charte qui permet à chacun de s'engager personnellement dans le respect de bonnes pratiques au quotidien.

Si ce n'est déjà fait, écrivez « Je m'engage ! » à mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

>>> Pour en savoir plus

Contactez la mission développement durable :

mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Site du développement durable : <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

Du côté des préfectures

Atelier sophrologie à préfecture de l'Eure

Le service d'action sociale de la préfecture de l'Eure, en partenariat avec la mutuelle Intériale, a proposé aux agents de participer à un atelier de sophrologie le jeudi 9 juin 2016.

Cette action de prévention, gratuite et ouverte à tous les agents adhérents ou non à la mutuelle, a rencontré un vif succès. Répartis en trois ateliers animés par Sandrine Gomez, sophrologue, les participants ont ainsi découvert ou redécouvert cette méthode de relaxation.

Inspirée de l'hypnose et de disciplines orientales telle que le yoga, cette pratique psychocorporelle s'appuie essentiellement sur la détente physique, obtenue grâce à des exercices de respiration et à la visualisation d'images apaisantes. Cette proposition s'inscrivait dans le cadre du plan de prévention des risques psychosociaux mené par la préfecture.



Atelier de sophrologie le 9 juin dernier.

>>> Pour en savoir plus

Contact : Florence Leduc à la préfecture de l'Eure
02 32 78 27 14 - Courriel : florence.leduc@eure.gouv.fr

Famille

Don de jours de repos à un salarié parent d'enfant gravement malade

Un agent peut, sous conditions, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un collègue dont un enfant est gravement malade. Ce don est anonyme et sans contrepartie, et permet au agent bénéficiaire du don d'être rémunéré pendant son absence.

>>> Pour en savoir plus

Site Légifrance : > Arrêté du 20 juin 2016 relatif à la gestion du don de jours de repos et de permissions au ministère de l'intérieur

Site du Service public : > <https://www.service-public.fr/>

Santé

Donnez votre sang : qui, quand, où ?

L'Établissement français du sang (EFS) répond à vos questions :

Qui peut donner son sang ?

Pour donner son sang, il faut :

- être majeur et avoir entre 18 et 70 ans ;
- être en bonne santé et peser au minimum 50 kg.

Après 60 ans, le don est nécessairement soumis à l'approbation d'un médecin de collecte de l'EFS.

Pour donner son plasma ou ses plaquettes, il faut avoir entre 18 et 65 ans.

L'EFS doit assurer la sécurité des donneurs et la sécurité des receveurs dans des conditions optimales (contre les risques de transmission d'une bactérie, d'un virus, d'un parasite ou de substances dangereuses). Pour cette raison, il existe des cas pour lesquels il n'est pas possible de donner votre sang.

Quand et où puis-je donner ?

Le don de sang peut être réalisé à tout moment par le donneur auprès d'un lieu fixe de collecte. Pour cela, l'EFS propose

un module de recherche en ligne du centre de collecte le plus proche de chez vous (centres fixes ou centres mobiles de don du sang, de plasma ou de plaquettes).

Le service en ligne mis en place sur jedonnemonsang.net vous permet de trouver les dates et lieux de collecte les plus favorables afin de réaliser votre don.

Et si je me pose des questions pour savoir si je peux donner...

Traitements médicamenteux, soins dentaires, grossesse, tatouage, vie privée... Que faut-il savoir exactement avant de donner mon sang ?

Le site web de l'EFS détaille tout ce qui concerne le don du sang par l'intermédiaire d'une série de questions-réponses, présentée sous la forme d'une **foire aux questions**.

Source : servicepublic.fr



>>> Pour en savoir plus

Site de l'Établissement français du sang :

> <https://www.dondusang.net/mi/>

> <https://jedonnemonsang.net>



Les sacs en plastique jetables, c'est fini !



Les sacs en plastique à usage unique seront interdits aux caisses en janvier 2017. Dès le 1^{er} juillet prochain, une première mesure limitant leur usage entre en vigueur. Objectif : réduire les impacts environnementaux liés à la production et à la distribution de ces sacs.

Un dispositif en deux temps

5 milliards de sacs en plastique à usage unique sont distribués en caisse chaque année en France. Utilisés quelques minutes, ils mettent plusieurs centaines

d'années à se dégrader et sont ingérés par les animaux marins et les oiseaux. Face à l'urgence environnementale, la loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 met fin à la mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit, des sacs de caisse en plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente. Un décret publié le 31 mars 2016 précise les modalités de mise en œuvre de cette mesure :

- dès le 1^{er} juillet 2016, les sacs en plastique d'épaisseur inférieure à 50 micromètres seront interdits aux caisses des magasins, sans considération de volume. En échange, les consommateurs se verront proposer des sacs en plastique réutilisables (de plus de 50 micromètres) ou des sacs en papier, en carton ou en tissu ;
- à partir du 1^{er} janvier 2017, l'interdiction sera étendue aux sacs en plastique de moins de 50 micromètres d'épaisseur non compostables, destinés à l'embal-



lage de marchandises au point de vente autres que les sacs de caisse, notamment les sacs distribués en rayon, ainsi qu'aux emballages en plastique non biodégradables et non compostables, pour l'envoi de la presse et de la publicité (mise sous blister).

>>> Pour en savoir plus

Site Internet de la DGCCRF :

> <http://www.economie.gouv.fr/>

Site Internet du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Infographie-la-fin-des-sacs.html>

Retraite

Départ à la retraite des parents d'un enfant invalide à 80 % ou de trois enfants

Pour ces deux types de départ anticipé, le décret n° 2016-810 du 16 juin 2016 vient d'assouplir les conditions d'interruption ou de réduction d'activité qui doivent désormais intervenir avant les 20 ans de l'enfant (au lieu des trois ans auparavant).

Le dispositif de départ anticipé des parents de 3 enfants disparaît progressivement.

Peuvent bénéficier de ce dispositif, sans limitation de durée les hommes et les femmes qui, avant le 1^{er} janvier 2012 :

- ont accompli 15 ans de services effectifs ;
- sont parents à cette date de 3 enfants ;
- ont interrompu (maternité ou paternité, congé d'adoption, congé parental, congé de présence parentale, disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans) ou réduit leur activité (temps partiel de droit 50, 60 ou 70 %) pour chacun de leurs enfants pendant une durée continue de 2 mois.

L'interruption d'activité d'une durée continue de 2 mois doit être intervenue alors que le fonctionnaire était affilié à un régime de retraite obligatoire (régime général, MSA, pensions civiles, FSPOEIE...).

Si le parent n'était pas en activité et ne cotisait à aucun régime, la condition d'interruption d'activité ne sera satisfaite seulement que s'il y a une période de 2 mois de non activité et de non cotisation lorsque l'enfant vient au monde.

Le départ anticipé du parent d'un enfant invalide est possible sans condition de date :

- si l'enfant est atteint d'une incapacité égale ou supérieure à 80 % reconnue avant ses 20 ans ;
- s'il est vivant à la date de la demande de radiation des cadres et âgé de plus d'un an ;
- si l'enfant est décédé à la date de la demande de radiation des cadres, il doit avoir été élevé pendant au moins 9 ans avant l'âge de 16 ou 20 ans ;
- si le parent a 15 ans de services effectifs ;
- si le parent a interrompu (maternité ou paternité, congé d'adoption, congé parental, congé de présence parentale, disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans) ou réduit son activité (temps partiel de droit 50, 60 ou 70 %) pour son enfant pendant une durée continue de 2 mois .

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Retraite : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/>

Bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) : 1, bd Foch - CS 40247 - 83007 Draguignan cedex

Tél. : 04 94 60 48 04 - Courriel : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Handicap

Une animation « Autour du handicap » à la DDTM 59

La Direction départementale des territoires et de la mer du Nord (DDTM 59) a organisé le 29 avril 2016, dans le cadre de ses rencontres *Matinale*, une animation-débat « autour du handicap », sous forme de discussions et animée par des personnes ressources de la maison, pour :

- expliquer les nouvelles règles introduites par les lois et réformes ;
- échanger sur leurs conséquences et leurs impacts pour les services de la DDTM ;
- se familiariser à l'utilisation des nouveaux outils et sigles ;
- développer les rencontres et créer du lien.

Cette *Matinale* a connu un beau succès au travers de la présentation de Myriam Sobczak, référent handicap de la DDTM et des représentants de l'Anah, enrichie par les témoignages d'agents de la DDTM. La démonstration de l'équipe guidant-guidé animée par Véronique Van-Gansbeke, monitrice de chien-guide au centre Paul Corteville, a cap-



tivé le public. Un quiz de 20 questions a été remis à chaque participant. Des documents d'information ont été diffusés pour compléter cette présentation.

>>> Pour en savoir plus

Site de la DDTM du Nord :

> <http://intra.ddtm-59.i2/retour-sur-la-matinale-autour-du-handicap.html>

> www.chien-guide.org

Cathy Dybizbanski - DDTM - Chargée de communication

Tél. : 03 28 03 83 26 - Site de la préfecture du nord : <http://www.nord.gouv.fr/>

Evènement

Dons aux familles de victimes

Suite aux événements tragiques survenus le 13 juin 2016 qui ont entraîné la mort de Jean-Baptiste Salvaing et de sa compagne Jessica Schneider, de nombreuses personnes ont manifesté leur souhait de faire un don aux enfants du couple assassiné. Un compte, géré par la fondation Jean Moulin est ouvert afin de recevoir les dons. Il est placé auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ainsi, les dons peuvent être adressés à l'ordre de la fondation Jean Moulin :

- **Virements bancaires** : Libellé à « FJM - Victimes d'attentats terroristes - Magnanville 13062016 »

Coordonnées bancaires : FR96 4003 1000 0100 0043 6353 W63 - BIC : CDCGFRPP

- **Chèques** : envoi postal à FJM - Ministère de l'Intérieur - Immeuble Lumière

Place Beauvau - 75800 Paris cedex 08

Ordre : « FJM - Victimes d'attentats terroristes - MAGNANVILLE 13062016 »

Le numéraire ne pourra pas être accepté.

>>> Pour en savoir plus

Site Internet de la fondation Jean Moulin :

> <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Loisirs

Les déplacements, les loisirs, les achats, les voyages...

La DGCCRF vous guide pour vos vacances

> **Bientôt les vacances, la plage, le camping, les promenades à vélo...** Pour vous accompagner durant la période estivale, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) met à votre disposition des conseils pratiques pour profiter en toute sécurité des opportunités offertes par la saison.

> **Guide complet « Guide des vacances d'été 2016 : les conseils de la DGCCRF »**



Nouveauté chez Disney !

> **Offre nuitée dans les hôtels à 134 €** pour les hôtels Disney's Hotel Santa Fe et Disney's Hotel Cheyenne.

D'autres prix existent pour d'autres hôtels Disney et d'autres périodes...

Appelez la centrale de réservation de Disneyland Paris au 0 825 807 407 (0,15€/mn + prix d'appel) et demandez « Réservations offre nuitées ». L'agent de réservation saura vous guider vers le meilleur prix.

L'offre est valable jusqu'au 28 septembre 2016.

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique loisirs : actionsociale.mi



Du côté des séjours de la FJM...

Les séjours « Jeunes » Toussaint 2016

> De la Seine-et-Marne à Amsterdam, l'offre de séjours pour la Toussaint 2016 s'envolera jusqu'au Canada !

Retrouver l'ensemble des séjours jeunes pour les vacances de la Toussaint 2016 sur le site Internet de la FJM : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/jeunes>

Début des inscriptions le mardi 28 juin 2016 dès 9 h 00 !

Renseignements sur les séjours en contactant le service Loisirs au **01 80 15 47 49 / 50 / 51**.

Réservation au **05 62 39 43 88** ou > fjmleneouvielle@orange.fr



Les partenariats de la FJM...

L'offre Sport FJM

L'ensemble des offres et modalités sur : > <http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/sport>

L'offre sport à tarif négociée de la FJM est accessible à tous les agents du MI, ayants droit inclus sans adhésion préalable à la FJM.

> **CMG Sports Club : 1 mois offert pour tout abonnement avant le 22 août 2016**

Invitation sur demande auprès du service loisirs de la FJM par email :

> fjm-loisirs@interieur.gouv.fr en précisant vos **nom, prénom, adresse postale personnelle et numéro de téléphone**.

> **Les Cercles de la Forme** : 1 mois offert ou 1 an de coaching diététique offert (abonnement VITALIE à 350 €).

> **Forest Hill** : Tarif en baisse 39 €/mois.

ZooParc de Beauval

> **De 5 % à 25 % de réduction sur l'hébergement.**

Réservation en ligne en vous connectant sur :

> www.leshotelsdebeauval.com (cliquer sur l'hôtel de votre choix).

Dans «Réservez», cliquez sur «Professionnels : sociétés, compagnies, agences et accédez à votre espace puis renseignez vos codes d'accès :

> **Les Jardins de Beauval :**

• login : **FONDATION75** et mot de passe : **FONDATION2016**

> **Les Pagodes de Beauval :**

• Login : **PFONDATION75** et - mot de passe : **PFONDATION2016**

Site Internet : www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/zoo-de-beauval



Go Voyage

> **Votre remise de 6 % désormais applicable même sur les promos !**

Réservation par Internet : > www.govoyagesce.com

Identifiant : **0140076060**

Mot de passe : **CIVIQUE**



FRAM

> **Réduction accordée aux agents du MI : 9 % toute l'année** (par Internet ou dans l'une de nos agences FRAM).

Bon à savoir : ces remises s'entendent hors taxes aéroport, assurances, vols secs.

Remise cumulable avec toutes offres promotionnelles.

Code Partenaire : **58321**

Tél. **0 892 232 856** (0,40 €/mn)

Site web : > www.fram-ce.fr



Retrouvez toutes les offres partenaires de la FJM sur le site : <http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

SDASAP/DRH

>> Arrivées



> Nicole Réol,

a pris ses fonctions à la section pilotage budgétaire et évaluation de la dépense/BAFED/SDASAP/DRH.

SDASAP/DRCPN

>> Arrivées



> Noémie Angel,

a pris ses fonctions de sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/SDASAP/DRCPN.



> Nahiba Mérabet,

a pris ses fonctions de chargée de mission au service médical d'administration centrale à la SDASAP/DRCPN.



> Perle Serantovic,

a pris ses fonctions d'assistante administrative au service médical d'administration centrale à la SDASAP/DRCPN.

L'équipe de la rédaction
de la lettre d'information de l'action sociale
vous souhaite :



Prochaine parution en septembre...